

Nous avons fait certaines propositions et nous voyons là un exemple de l'intransigeance et de l'entêtement, si vous voulez, du gouvernement et du solliciteur général en particulier qui refusent d'accepter tout amendement raisonnable. Le solliciteur général est le captif de sa bureaucratie; il n'est pas capable de prendre une décision sans l'avis de celle-ci. Or, elle lui a conseillé de n'imposer aucune limite au service, de ne pas lui créer trop de difficultés de peur qu'on la tienne responsable. Grand Dieu, cela rendrait les choses bien difficiles, il faudrait que les employés travaillent pour gagner leur vie. Je ne suis pas le seul, monsieur le Président, je vais vous dire qui d'autre estime que cette motion est nécessaire . . .

Une voix: Nous sommes avec vous.

M. Hnatyshyn: De ce côté, nous avons la qualité plutôt que la quantité et je déclare au leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique, que j'apprécie le fait que son parti soit toujours prêt à apprendre. J'essaie d'aider le NPD . . .

M. Deans: Au moment du vote sur votre motion, nous allons vous appuyer.

M. Hnatyshyn: Je le sais, mais ne le dites pas trop fort, car à chaque fois que vous votez en notre faveur cela me cause de grands ennuis politiques dans ma circonscription.

En terminant, monsieur le Président, je tiens à vous signaler que ceux qui appuient les amendements de cette nature sont des Canadiens responsables. Citons notamment les membres de la British Columbia Law Union, de l'Association du Barreau canadien—qu'on ne peut qualifier de révolutionnaires—le procureur général de la Saskatchewan et celui de l'Ontario. Ces personnes ont pour tâche d'appliquer la loi et s'occupent des questions juridiques de leur compétence. L'Association du Barreau canadien réunit tous les juristes du Canada. Il ne fait pas de tort de rappeler que le comité sénatorial ayant examiné cette question a demandé qu'on précise le libellé concernant le mandat de cet organisme. Ces groupes et les personnes que j'ai mentionnées ont appuyé la proposition d'amendement présentée par le député de Vancouver-Sud et soutenue par notre parti.

Par conséquent, monsieur le Président, il y a lieu de vous demander où pèche cette proposition. Pourquoi cette intransigeance du gouvernement qui refuse une proposition d'amendement aussi éminemment sensée? N'y a-t-il pas quelque ministériel qui puisse nous l'expliquer? Je n'en demande qu'un, et peu m'importe si c'est le solliciteur général qui vient nous dire ce qui l'empêche d'accepter notre proposition. Mais personne ne répond. C'est de mauvais augure pour le Parlement quand les ministériels refusent de défendre leur projet de loi. Supposons que le nouveau service échappe à notre contrôle, qu'advierait-il? Les événements du début des années 1970 se reproduiraient. Personne chez les libéraux n'aurait le courage de protester ouvertement contre l'abus de la procédure judiciaire. Ils ont tellement l'habitude de rester cois et d'attendre les directives. Si c'est un autre gouvernement du même ordre que les libéraux nous promettent, on imagine bien quelle sera la réaction des Canadiens. Ils verront le cynisme et l'arrogance des ministériels qui n'ont pas le courage de leurs convictions.

Service du renseignement de sécurité

Aucun ne veut nous dire pourquoi il s'apprête à rejeter cette motion d'amendement.

• (1350)

M. Kristiansen: Ils s'entraînent pour le service secret.

M. Hnatyshyn: Le service secret, en effet. Le service secret et silencieux. Regardez leur attitude à propos de ce projet de loi. S'ils n'osent pas défendre leurs idées, ils ne méritent pas de former le gouvernement.

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, j'ai eu l'insigne honneur de participer aux travaux du comité permanent de la justice et des questions juridiques sous la direction du député qui vient de céder la parole. Nous n'aurions su avoir de président plus équitable, plus compétent et plus versé en les questions traitées. Le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a tenté d'expliquer pourquoi nous ne souscrivons pas à cet amendement, ou encore pourquoi le ministre ne voulait rien entendre. Évidemment, les faits véritables sont tout à fait contraires à ce qu'il a voulu laisser croire. Avant que le projet de loi C-157 ne soit déposé, la Commission McDonald avait organisé plus de 300 audiences; elle avait entendu 150 témoins, et reçu 124 mémoires. Ensuite, le projet de loi C-157 a été renvoyé au comité sénatorial. À ce comité, quelque 30 personnes et représentants de groupes ont témoigné et une cinquantaine de mémoires y ont été présentés. De nombreux changements ont été apportés à ce projet de loi. C'est ce qui nous a donné le projet de loi C-9. Voilà pourquoi il est tout à fait faux de soutenir que le solliciteur général (M. Kaplan) ne veut rien entendre à propos de quelque amendement que ce soit.

Ce qui nous ennuie, c'est que le député de Burnaby (M. Robinson) vient de nous présenter un autre amendement. On a voulu se moquer de nous. Voici un exemple: à la toute dernière minute, au comité, on nous a présenté quelque 300 amendements du même genre que ceux dont on nous saisit aujourd'hui. Nos opposants se sont dits sans doute que s'il ne leur était pas possible d'obtenir ce qu'ils voulaient, ils refuseraient de collaborer. Ils refuseraient de participer aux délibérations sur ce projet de loi et de nous donner un coup de main pour le faire adopter.

M. Forrestall: Comment voulez-vous que nous discussions si l'on nous impose la clôture?

M. Cullen: Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a visé on ne peut plus juste. En participant à ce débat, on a l'impression de jouer à la comédie. Certains amendements qui ont été présentés en comité auraient pu faire l'objet de débats fort intéressants. Nous aurions pu à ces occasions exprimer notre point de vue, et ensuite passer au vote. Malheureusement, du fait des tactiques auxquelles ont eu recours les néo-démocrates . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je prie le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) d'indiquer à la présidence la motion dont il traite en ce moment. Ses observations me paraissent très générales et de portée très vaste. Je le prie de s'en tenir aux motions à l'étude en ce moment.